

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
52 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Bors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



RÉFORME ÉLECTORALE.

AVIS.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les citoyens qui ont des cahiers de pétitions pour la réforme suffisamment couverts de signatures sont engagés à en faire le dépôt au bureau du Censeur, afin de commencer le dépouillement du nombre des signatures obtenues ; il leur sera délivré d'autres cahiers.

Lyon, 13 octobre 1840.

On lit dans le Courrier de Lyon :

« L'intrigue qui s'agitait depuis long-temps pour renverser M. Martin, et dont M. le préfet s'était fait le complaisant instrument, a été enfin couronnée par le succès.

« C'est ce matin, après une nuit consacrée presque tout entière à veiller sur la tranquillité publique, c'est au moment où paraît s'apaiser une crise dont sa fermeté et son zèle ont singulièrement contribué à arrêter les développements, que M. Martin a reçu communication de l'ordonnance qui nomme M. Terme maire de la ville de Lyon. »

La chute administrative de M. Martin est lourde et meurtrissante ; on peut dire aussi qu'elle est fort opportune ; quelques personnes pourront même la considérer comme une mystification. Ainsi sommes-nous peu surpris de l'oraison funèbre que le Courrier de Lyon vient d'enregistrer en son honneur dans ses colonnes ; pour compensation, il lui prodigue de pompeux éloges : nous craignons bien que M. Martin ne se tienne pas pour satisfait complètement. Nous avons examiné trop souvent ses actes pour que nous éprouvions le besoin de nous en occuper de nouveau ; sur ce point, nous garderons le silence. Son administration a été qualifiée, à juste titre, de déplorable ; elle sera toujours appréciée de même. Ce que nous regardons comme chose sérieuse en ce moment, c'est de savoir enfin ce qui a pu amener le Courrier de Lyon à présenter M. Martin comme victime d'une intrigue. Nous croyons qu'il tombait sous le propre poids de ses bévues administratives ; nous pensions enfin que le ministère l'avait apprécié et jugé insuffisant et incapable, comme le Courrier de Lyon de 1837.

Ce qui nous importe, c'est de bien constater les caractères de la crise que nous venons de traverser.

Nous sortons d'une crise, dit le Courrier ; sur ce point, nous partageons son avis. Oui, nous sortons d'une crise. Qui l'a, nous ne dirons pas fait naître, mais prolongée ? N'est-ce pas M. Martin ? Quand on a demandé, jeudi dernier, la Marseillaise au Gymnase, on devait la laisser chanter ; on le devait surtout le jour suivant, car on savait alors qu'on la chantait dans tous les théâtres de Paris. M. Martin a voulu comprimer l'élan de la population. De là, des rassemblements ; de là, un déploiement de forces inutiles ; de là, la crise qu'il a surexcitée sciemment jusqu'à dimanche au soir, et peu même s'en est fallu qu'elle ne prit ce jour-là un caractère plus grave et plus alarmant. Chacun a vu ses hésitations ; chacun sait qu'il a fallu près de trois quarts d'heure d'interpellations réitérées de la part du public, pour qu'on accueillît sa demande et pour que notre premier ténor chantât l'hymne national.

M. Martin a fléchi devant le vœu public, devant la nécessité ; il a fléchi parce qu'il ne pouvait travestir en émeutiers les habitués de notre Grand-Théâtre. Autrement il eût persisté. Qu'on ne dise pas qu'il a conjuré l'orage, car tous ses actes n'ont fait que le grossir.

Chronique Théâtrale.

Le grand fait artistique de cette dernière semaine, c'est la Marseillaise, cet hymne immortel de Rouget de l'Isle, chantée en chœur par quarante mille voix, avec une verve et un enthousiasme impossibles à dire.

Dimanche, au Grand-théâtre, avant la représentation de la Juive, M. Siran, avec cette voix et cette chaleur entraînant qu'on lui connaît, a dit la Marseillaise comme nous ne l'avions pas entendue encore, depuis l'illustre et à jamais regrettable Nourrit. La salle était comble, et des tonnerres d'applaudissements suivaient chaque couplet. Oui, c'était un imposant et sublime spectacle que ces deux mille voix criant : Aux armes ! Puisse ce grand cri du peuple, qui s'élève aujourd'hui de toutes les parties de la France, aller frapper, comme un sévère avertissement, les oreilles de l'exécration sainte-alliance, et calmer un peu le vertige insolent qui s'est emparé d'elle ! car, à entendre toute la France élever aussi puissamment la voix contre la coalition, avec cette ferveur et cette religion toutes patriotiques, elle doit comprendre qu'il y a là une profonde inspiration d'en haut, et que c'est bien alors qu'une parole peut être dite la voix de Dieu.

Au théâtre du Gymnase, même élan, même enthousiasme et mêmes applaudissements pour toute parole qui peut faire allusion à la situation présente. Dans la nouvelle pièce de Jarvis l'honnête homme, celui-ci qui est devenu fou pour avoir manqué à sa parole, par un espion de Jeffries de dire son nom, signe Judas au lieu de Jarvis. — Judas ! s'écrie l'espion. Alors vous êtes Anglais ?

Il est de même de celles-ci, dans la même pièce : Comment

Un magistrat éclairé et patriote n'aurait pas eu à veiller dans la nuit de dimanche à lundi jusqu'à deux heures du matin dans l'intérêt de la tranquillité publique qui n'aurait pas été un seul instant compromise ; si ce jour-là même M. le préfet l'avait fait réveiller pour lui communiquer l'ordonnance qui appelle son successeur, il aurait pu s'écrier en s'éveillant : Du moins je laisse mes fonctions au milieu de la paix publique que j'ai soigneusement conservée !

Abordons un autre point.

M. Martin, dites-vous, est victime d'une intrigue ; prenez garde, car de suite vous classez au nombre des meneurs de cette intrigue des hommes que vous avez l'habitude de louer. Vous nous ferez croire alors, et sur ce point nous serons facilement édifiés, que dans votre parti les intrigants sont tout puissants, qu'eux seuls obtiennent les faveurs du pouvoir.

Cette intrigue, déroulez-la donc aux yeux du public ; il est bon qu'il connaisse enfin ses ramifications et ses moteurs, car ici la députation de Lyon est tout entière sous le coup de votre accusation : M. Sauzet aussi bien que MM. Jars et Fulchiron. Nous ne mentionnons pas l'impotent M. Verne de Bachelard, nous ne le comptons plus au nombre de nos députés.

Eh quoi ! M. Fulchiron, jadis votre député de prédilection, est donc devenu un brouillon, un esprit faux ? Qui sait ? vous l'accuserez bientôt peut-être d'être un forcené radical, ainsi que M. Jars qu'on sait si bénévolement dévoué à la cour. Comment M. Jars, dont vous avez à tant applaudi les diatribes contre les partisans de la réforme, a-t-il pu se laisser séduire et entraîner ?

Le ministère a eu la main forcée par nos députés : « Le ministère, nous dit le Courrier, voulait conserver M. Martin ; on lui a imposé M. Terme. » Ainsi donc, nos députés donnent, d'après vous, des boules blanches ou noires, selon qu'on fait droit ou non à leurs réclamations, qu'on accorde ou refuse des places à leurs créatures. Ceci est édifiant. Ce n'est pas d'après leur conscience qu'ils votent, c'est d'après leurs passions et leurs intérêts. Ceci est fort rassurant pour les électeurs qui ne croient pas encore à l'urgence d'une réforme. Quant à nous, nous sommes véritablement satisfaits de rencontrer dans le Courrier de Lyon de pareils arguments en faveur de son utilité ; nous ne doutons pas qu'ils ne nous fassent acquiescer cette année bon nombre d'adhésions.

Le Courrier de Lyon n'a vraiment pas toute sa raison au milieu de la catastrophe qui atteint M. Martin ; autrement il ne l'aurait sans doute pas osé disenter si misérablement ses droits prétendus à ce qu'il appelle des compensations. La mairie de Lyon est donc un moyen d'avancement aux yeux de messieurs du Courrier ? Pour nous, bonnes gens que nous sommes, nous avons toujours considéré les fonctions de maire comme étant essentiellement honorifiques ; nous avons toujours cru que le bien qu'elles donnaient l'occasion de faire était suffisant pour dédommager ceux qui en sont investis. Ce n'est pas ainsi que le Courrier entend les choses. M. Martin a quitté une place de conseiller ; il lui faut pour cela une compensation. Il a pris la mairie à l'époque du choléra ; c'est encore là l'objet d'une compensation. Enfin il a passé six années à s'occuper des affaires de Lyon ; ces six années doivent porter leurs fruits. Voilà cependant ce qu'on ose dire publiquement. On va plus loin.

M. Martin a été nommé officier de la Légion-d'Honneur. Un magistrat blanchi dans de longues méditations et de nombreux travaux serait heureux de cette distinction, un vieux colonel pleurerait de joie en la recevant ; mais, pour M. Martin, qu'est-ce que cela ? Il se dépite ; ses amis s'irritent d'une pareille compensation, ils la trouvent mesquine,

elle n'excite pas le moins du monde leur reconnaissance.

« M. Martin, dit le Courrier, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur ; c'est tout ce que le gouvernement a trouvé à lui offrir. »

Quel dédain ! quelle fatuité ! Ah ! ambitieux repus, que vous êtes difficiles à contenter : il en est de la croix de la Légion-d'Honneur comme de l'écharpe municipale. Nous croyions que cette distinction, aux yeux des partisans du système actuel, avait une grande valeur, qu'elle pouvait payer bien des dévouements ; le Courrier de Lyon nous donne la mesure de l'importance qu'ils attachent aux croix et grand-croix de la Légion-d'Honneur.

A l'endroit de ces signes honorifiques, il partage presque l'indifférence des radicaux les plus purs ; à la vérité, les radicaux croient que la compensation aux services rendus au pays se trouve avant tout dans la satisfaction d'avoir accompli son devoir. Le Courrier pense que les distinctions qui ne peuvent pas se traduire en billets de banque sont de peu de valeur ; voilà ce qui le distingue des radicaux. Ainsi emporté par son zèle, il attaque brutalement l'institution de la Légion-d'Honneur ; de la part d'hommes monarchiques, c'est à n'y rien comprendre. Nous l'avons dit plus haut, les fonctions de maire sont honorifiques ; ceux qui en jugent autrement mentent à l'esprit de cette institution ; ceux qui veulent les exercer pour arriver à des fonctions plus éminentes ne sont pas dignes de l'écharpe municipale.

La seule compensation que doit trouver un maire quand il quitte ses fonctions doit être dans l'estime publique. N'est-ce donc rien d'avoir eu l'honneur pendant six ans de représenter une grande cité, de diriger ses intérêts, de traiter toutes ses affaires ! Si vous croyez que pareilles fonctions doivent avoir des compensations, alors ayez le courage de demander qu'elles soient rétribuées, afin qu'elles ne puissent pas être un monopole entre les mains des riches. Mais, dès le moment où l'institution n'admet pas de traitement, que parlez-vous de compensation ? Bientôt vous demanderez aussi ouvertement des compensations, c'est-à-dire des places pour tous les députés.

Nous le reconnaissons, la disgrâce de M. Martin est blessante pour le Courrier, qui l'a soutenu dans ces derniers temps avec un zèle persistant ; cette chute est lourde pour le fonctionnaire qui l'a faite, d'autant plus lourde que tout a été mis en mouvement pour l'éviter. Disons mieux, M. Martin est tombé d'une manière ridicule ; mais, pour lui et pour nous, nous nous félicitons hautement qu'il n'ait pas glissé dans le sang.

Nous recevons les lettres suivantes :

Vienne, le 12 octobre 1840.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec un sentiment de joie tout patriotique que je vous écris pour vous instruire de ce qui s'est passé hier au théâtre de notre ville. Un grand concours de citoyens assistait au spectacle, et bientôt le parterre en masse entonna la Marseillaise qui fut accueillie par toute la salle avec l'expression du plus ardent patriotisme. L'hymne de Rouget de l'Isle fut ensuite demandé aux artistes, et M. Alexandre, du Gymnase de Lyon, parut aussitôt, un drapeau tricolore à la main, et fit à son tour retentir la salle du glorieux chant de guerre de nos pères. La salle entière faisait chorus pour le refrain et chaque couplet était couvert de bravos et d'applaudissements.

La joie la plus extrême était empreinte sur tous les visages, et nous nous sommes crus un instant revenus aux beaux jours de 1830. Il est inutile de dire que cette double et énergique protestation contre les menaces de l'étranger et la coupable inertie du gouvernement n'a été signalée par aucun désordre.

Agréé, etc.

R.

Jacques III a-t-il pu succomber avec une aussi belle armée ? — C'est qu'il n'avait pas pour lui la nation. — Mais voici la politique qui, malgré nous, envahit notre feuilleton. C'est qu'en effet la politique est partout et il est difficile d'y échapper. Revenons donc à nos moutons.

Les Enfants de Troupe viennent d'obtenir un grand succès au Gymnase, grâce à la verve de M. Sommereux, chargé du joli rôle de Trim, et au comique original de l'acteur Vigny, qui a donné une physionomie fort amusante au tambour-major Flamberge. Il n'est pas jusqu'à M^{me} Levasseur qui a retrouvé là le talent gracieux et distingué qui lui a valu d'unanimes applaudissements lors de ses débuts. La pièce est donc jouée avec beaucoup d'ensemble et est des plus amusantes. Elle renferme plusieurs scènes d'un excellent comique et d'un dénouement fort heureux. Seulement elle rappelle beaucoup le Gamin de Paris.

M. Sommereux, qui vient de se montrer sous un jour des plus favorables pour son avenir, ne pense-t-il pas que le rôle de Trim demanderait, par moments, beaucoup plus de sensibilité et moins de précipitation dans le débit, à ce point que plusieurs mots n'arrivent pas aux spectateurs ? Ce rôle, dans plusieurs parties, veut être joué moins en dehors, et il ne suffit pas de dire : Je suis désolé, je pleure ; il faut encore que la voix parte d'un cœur plein de larmes. Cette traduction fidèle et instantanée des sentiments dépend du plus ou moins de chaleur d'âme de l'acteur. Trim est un mélange de gaité, d'étourderie et de sensibilité dont M. Sommereux n'a pas saisi toujours toutes les nuances. Mais cet acteur est fort jeune et mérite cependant les plus grands encouragements pour les heureuses qualités dont il a fait preuve dans ce nouveau rôle.

Ainée et Cadette est une comédie fort gaie et où se rencontrent beaucoup de mots heureux. Un riche armateur, excellent homme

que sa femme mène, a deux filles. La cadette, qui est préférée à l'aînée, a reçu à Paris une brillante éducation, pendant que sa sœur aînée était occupée, au comptoir de son père, à tenir les écritures de commerce. On veut marier la cadette à un comte, mais, pour la réussite de ce mariage, il faut sacrifier le bonheur de l'aînée qui n'aime qu'un simple commis. Heureusement pour l'aînée qu'elle a un parrain, ami de la maison, lequel, après mille traverses et péripéties, mène toute chose à bonne fin, c'est-à-dire que l'aînée épouse celui qu'elle aime, et la cadette devient comtesse, à la grande joie de la famille.

M. Lambert a joué le rôle du parrain avec un talent et un entrain fort remarquables ; aussi a-t-il été vivement applaudi. M^{me} Legros, dans le rôle de l'aînée, s'est montrée excellente comédienne et d'une sensibilité vraie ; c'est un des côtés de son talent que nous n'avions pas encore eu l'occasion d'applaudir. M. Henri est toujours un acteur plein de goût et d'une intelligence distinguée. Quant à M. Célincourt et à M^{me} Legaigneur, chargés des rôles du père et de la mère, embarrassés dans les airs de grandeur qu'ils veulent avoir vis-à-vis de M. le comte, leur gendre futur, vous savez si ce sont là deux bonnes figures pour provoquer le rire. La pièce et les acteurs ont été vivement applaudis.

Que vous dire de Jarvis l'honnête homme, drame froid, traînant, plein de longueurs et d'invasemblances ? Jarvis a été condamné à mort sous Jacques III, pour n'avoir pas voulu révéler le secret d'une conspiration. Le geôlier, honnête homme s'il en fut, permet à Jarvis d'aller passer sa dernière nuit au milieu de sa famille. Cornélia, la fille de Jarvis, donne un breuvage assoupissant à son père, et par-là l'empêche de retourner à la prison, comme il en avait donné sa parole. Le geôlier est exécuté à la place de Jarvis, et celui-ci, à cette nouvelle, devient fou. Vous dire comment il revient

Monsieur,

Le *Courrier de Lyon* récrimine contre les Italiens, Allemands, etc., qui ont été arrêtés et sont reconduits, dit-on, à la frontière pour s'être associés aux énergiques manifestations du peuple lyonnais, en un mot, pour avoir chanté avec lui la *Marseillaise*. Il repousse leur adhésion aux patriotiques accents de la juste indignation du pays contre les insultes et les menaces de gouvernements coalisés. Le *Courrier* ne voudrait pas que d'autres que ses patrons et lui se montrassent animés d'une juste et sainte indignation contre les barbares insultes qu'ils viennent d'infliger à la France dans la personne de son gouvernement. Pour lui, les intérêts de l'humanité ne sont rien ; il place au-dessus de l'intérêt égoïste de ses patrons.

A mes yeux, il n'est d'étrangers parmi nous que ceux qui ont la lâcheté de consentir à notre asservissement. La cause de la liberté est la cause de tous les hommes, de tous les peuples. Lorsque cette cause est menacée, tous les hommes sont nos frères ; les Italiens et les Allemands qui s'associent à nos enthousiastes manifestations, à notre culte pour les grands principes qui ont été proclamés en 1789, deviennent Français.

La liberté, l'égalité et la fraternité ne sont pas une vaine formule, et leur triomphe ne saurait en se développant demeurer dans les étroites limites d'une nation. Toutes, à des degrés encore divers sans doute, tendent à ce but, et ce n'est pas à nous qu'il appartient d'en repousser aucune du grand banquet de la fraternité humaine. Si les peuples d'Italie et d'Allemagne n'ont pas encore ce sentiment à un degré aussi élevé que le peuple français, ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre, mais bien à leurs despotiques gouvernements qui, du reste, ne figureraient peut-être plus dans l'histoire qu'à titre de souvenir si, au lieu de pactiser avec eux, le parti qui représente le *Courrier* s'était associé, en 1830, à la propagande qui les devait briser et à laquelle le jour sera peut-être bientôt venu de recourir.

AUGUSTE M.

Chronique Lyonnaise.

Hier matin, nous dit le *Courrier de Lyon*, M. Martin recevait au lit la nouvelle de son remplacement à la mairie de Lyon. — La soirée a été parfaitement calme.

— Hier, à cinq heures et demie du soir, un affreux accident a eu lieu dans la rue du Commerce. Quatre ouvriers maçons, qui travaillaient aux fondations d'une maison en construction, ont été ensevelis sous un éboulement ; trois de ces malheureux ont été retirés sans vie, et le maître maçon qui dirigeait les travaux a eu le bras cassé.

Comme dans presque toutes les circonstances analogues, ce malheur a été, nous dit-on, causé par la négligence apportée dans ces sortes d'ouvrages aux simples et faciles garanties qui les peuvent prévenir : le terrain n'avait pas été étampé.

— Hier, à 11 heures du matin, a eu lieu l'enterrement de Mme Blanc, femme de M. Blanc, ancien commandant de la garde nationale de Paris et décoré de juillet. Les patriotes de la capitale apprendront cette mort avec regret. Le 6 juin 1832, Mme Blanc, qui habitait près la rue Saint-Méry, favorisa l'évasion de plusieurs insurgés. Au péril de sa vie, elle sauva les jours de onze blessés qu'elle avait recueillis dans ses appartements et que des soldats exaspérés voulaient passer par les armes. Appelée par les patriotes à faire partie de diverses commissions de secours pour les détenus politiques et leurs familles, elle s'est constamment acquittée de cette mission avec un rare dévouement. Sa vie a été courte, mais bien remplie.

— Vendredi dernier, aumatin, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. le consul brésilien, mais qui heureusement était vide, ayant pris le galop sur la chaussée Perrache, s'est dirigé vers le Rhône et a failli s'y précipiter. Il a été retenu par des tombereaux qui se trouvaient là, et cet accident n'a pas eu d'autres suites.

— Le 4 de ce mois, on a relevé à Pierre-Bénite, sur le chemin de fer, le cadavre d'un homme ; l'heure et les circonstances de sa mort sont complètement ignorées jusqu'ici. On présume que le malheureux aura été tué la nuit par un convoi de passage.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* du 10 courant :

L'hésitation de nos marchands de soies s'est changée en panique devant l'attitude hostile de nos voisins d'outre-Manche et les nouvelles d'Orient annonçant l'incendie et l'occupation de Beyrouth par le commodore Napier. Il y a huit jours, les affaires en soies étaient à peu près nulles sur les places de Romans, d'Aubenas, de Tournon et de Lyon ; aujourd'hui, elles sont nulles tout-à-fait. Au dernier marché du mois de septembre, une légère hausse s'était manifestée, et quelques ventes de soies grèges ordinaires, filature de propriétaires, avaient eu lieu à 26 fr. net le demi-kilogramme. La paque-

taille, offerte à 24 fr. 50 cent., avait monté jusqu'à 26 fr. Mais il n'en a pas été ainsi aux derniers marchés. Le 2 octobre, il ne s'est rien fait, rien offert, rien vendu. Vendeurs et acheteurs stupéfaits, discutant politique, n'attendaient les journaux du soir que pour y trouver une solennelle déclaration de guerre universelle. Hier 9 du courant, on était presque revenu de cette panique. On parlait même de terminer avant peu beaucoup d'affaires : les spéculateurs, dans un but qui se devine ; les peureux, les détenteurs au petit pied, pour ne pas courir de chances trop fortes pour leur mince fortune.

A Nîmes, les prix se sont ainsi cotés officiellement, suivant le *Courrier du Gard* du 3 octobre :

Soie grège de Nîmes, 5/6, le kilog.	de 59 33 à 60 55
— — — 6/7	de 56 91 à 58 12
Tramette d'Alais, 5/6	de 59 33 à 60 55
— — — 6/7	de 56 91 à 58 12
— de Ganges, pour bas,	de 54 49 à 55 70
Douppions des Cévennes,	de 25 43 à 27 85
— de Provence,	de 24 82 à 26 03
Soie ouvrée de Provence.	
Trame, 28/30 deniers	de 64 18 à 65 99
— — — 30/35	de 61 94 à 62 45
— — — 35/40	de 59 90 à 60 55
— — — 40/50	de 58 12 à 58 73
— — — 50/60	de 55 70 à 56 30
Organsin Vivarais, 18/20	de 78 71 à 79 31
— — — 20/22	de 75 07 à 75 68
— — — 22/24	de 72 05 à 72 65

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER le 5 octobre. — Je vous envoie comme d'habitude le journal des événements de la semaine.

Lundi 28 septembre. — Le bateau à vapeur *le Crocodile* est arrivé de Bone avec des passagers militaires et la correspondance de la province de Constantine. Il paraît que le maréchal a reçu par ce courrier la demande de quelques renforts, puisqu'on a immédiatement embarqué 400 hommes sur le paquebot *le Cyclope* qui est parti ce soir pour Philippeville, ayant à bord M. le général Schramm, major-général de l'armée. Le bateau à vapeur *le Sphinx* est parti pour Oran avec quelques détachements de troupes.

Mardi 29. — Le vaisseau *le Généreux* est parti pour Toulon avec 400 militaires ou convalescents. L'immense convoi dont je vous parlais dans ma dernière lettre est enfin parti pour Blidah sous l'escorte du 2^e léger, des tirailleurs et de la cavalerie. On croit que le 2^e léger restera aux camps et que le 17^e de la même arme viendra le remplacer ici.

Mercredi 30. — On va armer les batteries qui sont sous la place du Gouvernement. M. le maréchal-gouverneur, accompagné de son état-major, a employé sa journée à visiter les batteries de la Marine, l'arsenal et les établissements qui en dépendent ; il a ordonné de remplacer aux batteries les pièces de 18 et de 24 par des canons de 80. Il paraît qu'on veut être en mesure pour repousser toute attaque par mer.

Jeudi 1^{er} octobre. — On a transporté des pièces de 36 aux batteries sous la place du Gouvernement. L'amiral de Bougainville, accompagné de ses aides-de-camp et de la commission du port, a visité tous les établissements et magasins de la Marine. Il a été décidé qu'on évacuerait six magasins remplis de charbon pour dégager les batteries à fleur d'eau qu'on va immédiatement armer. L'amiral a ordonné, en outre, aux bâtiments stationnaires de faire un an de vivres. Tous ces ordres ont produit ici une vive sensation. Le convoi parti pour Blidah arrive à l'instant ; il ramène des malades qui vont être déposés aux hôpitaux du Dey et de la Salpêtrière. Quelques malades ont été aussi évacués de Birkadem et de la Ferme-Modèle. Nous avons appris qu'une colonne est partie de Blidah sous les ordres du général Changarnier ; on ne sait pas quel est le but de cette expédition.

Vendredi 2. — On continue à transporter des pièces et des affûts aux batteries. Les maraudeurs ne cessent d'inquiéter les environs de Douera. Hier ils ont enlevé deux grenadiers et aujourd'hui deux colons ; un détachement les a poursuivis et est parvenu à délivrer un des grenadiers et à arrêter trois Arabes ; l'un d'eux, blessé à la cuisse, a subi l'amputation.

Samedi 3. — Tous les officiers comptables qui doivent faire partie de la prochaine expédition ont reçu l'ordre de se tenir prêts à se mettre en route au premier jour. Deux compagnies du 2^e léger viennent de partir pour les camps. On presse l'armement des batteries ; plusieurs pièces sont déjà sur leurs affûts. On arme toute la côte.

Dimanche 4. — La corvette de charge *la Marne* a mouillé cette nuit sur notre rade venant de Marseille avec 600 hommes quelle a mis à terre.

La colonne du général Changarnier est rentrée à Blidah ; elle avait, dit-on, pour mission d'établir un poste provisoire au tényah de Mouzaïa ; mais le général l'a, dit-on, trouvée trop biengardée, et il s'est trouvé avec trop peu de monde pour l'attaquer ; il attend du renfort pour aller accomplir sa mission avec succès. Il est bon

le plus de vérité les passions ardentes, excentriques, fatales, l'actrice que rien n'arrête et qui ose le plus dans le développement d'une position terrible et décisive. C'est une ame qui, sans frein, fait irruption au dehors, mais vraie, mais puissante et pleine de larmes et d'entraînement ; c'est une femme qui, durant trois heures, vit réellement de la vie de son rôle, s'inquiétant peu du *purisme* de l'art et des conventions de certaines règles plus ou moins fondées, pourvu qu'elle arrive à être vraie et à émouvoir fortement, car c'est là une des premières conditions du drame d'être avant tout l'expression fidèle de la vie réelle.

Aussi M^{me} Dorval s'est-elle montrée dans *Clotilde* pleine de verve, de passion et d'entraînement. Impossible de rendre avec plus de vérité et de profondeur les tortures de la jalousie. Des applaudissements unanimes l'ont récompensée de la chaleur d'ame et des heureuses inspirations dont elle a fait preuve dans tout son rôle. M^{me} Dorval a été rappelée après la pièce. Il est seulement fâcheux qu'elle soit aussi faiblement secondée.

CHANT DE GUERRE.

Réveille-toi, France, on veut t'asservir,
Toi dont les fils sont libres et si braves ;
Entre eux ligués, des rois, pour t'envahir,
Lèvent déjà leurs cohortes d'esclaves.
Le gant du combat est jeté ;
Que ton glaive
Le relève.
Entonne l'hymne redouté :
Guerre aux tyrans ; aux peuples, liberté !
Tes ennemis s'avancent à grands pas ;
Attendrais-tu qu'ils souillent ta frontière ?

d'occuper ce passage avant le départ de la grande expédition, embarrassée non-seulement de ses vivres de campagne, mais encore de ceux qui sont nécessaires pour le ravitaillement de Medeah et de Miljana.

Toutes les troupes valides ont reçu l'ordre de se disposer à partir. Hier, la milice a été passée en revue par M. le directeur de l'intérieur, sur l'esplanade Bab-el-Oued.

Un vaisseau qu'on suppose anglais est resté toute la journée en vue d'Alger, tirant des bordées du cap Canina au cap Matifoux.

La voiture de Douera a été arrêtée à deux heures après midi, entre ce village et Dely-Ibrahim, par 100 cavaliers arabes placés en embuscade ; l'escorte composée de 4 chasseurs et de 3 gendarmes a été bientôt mise en fuite. Les Arabes voyant la voiture seule ont tiré quelques coups de fusil ; de suite après, ils ont fait descendre M. Massot, sous-intendant militaire, placé dans le coupé, le postillon et deux personnes de la rotonde. M. Picot, conducteur des ponts et chaussées, qui était avec elles, a été tué, et on lui a pris 3,000 fr. M. Bousquet a été forcé de donner 5,000 fr. qu'il avait sur lui et a reçu à bout portant un coup de feu ; la balle lui a traversé le bras et est entrée dans le flanc. Au moment où des Arabes jetaient à terre les effets placés sur l'impériale, un individu de la bande disait en bon français : « Faites ouvrir, enfoncez les portières, coupez les traits, etc. » Au moment où l'intérieur allait être ouvert et que 6 personnes qui l'occupaient, dont 2 femmes qui ont montré beaucoup de courage et de sang-froid et 1 prêtre, allaient être à leur tour victimes des bandits, tous les disciplinaires du blockaus de la Borne, avertis par les gendarmes, sont venus en courant (ils étaient 16) et se sont mis en tirailleurs. Les Arabes, qui avaient déjà un butin assez considérable, ont pris la fuite emmenant 4 personnes et 3 chevaux, et emportant 8 ou 10,000 fr. en écus et beaucoup d'effets. Un juif s'est sauvé ainsi que les 6 personnes qui occupaient l'intérieur de la voiture ; 2 ont été tuées. Je tiens tous ces détails d'une personne qui était dans la diligence et qui avait sur elle une somme de 5,000 fr. Il est probable que les Arabes avaient été instruits de toutes ces circonstances. Le *Moniteur Algérien* annonce aujourd'hui qu'une enquête est commencée sur cette affaire pour découvrir les coupables, si cela est possible, et punir la négligence de ceux qui devaient protéger la marche de la diligence.

Lundi 5. — On prépare un nouveau convoi qui sera dirigé sur Blidah.

La voiture de Douera n'a pu partir ce matin, l'autorité n'ayant pas une assez forte escorte à mettre à sa disposition.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 9 octobre. — Le bateau à vapeur *le Crocodile*, commandé par M. Simon, capitaine de corvette, est arrivé cette nuit venant d'Alger, d'où il est parti le 5 avec la correspondance et 182 passagers militaires ; il a relâché à Mahon le 7 et en est reparti le même jour.

Tout est en activité dans les établissements militaires pour l'armement de la place de Toulon et des forts qui en dépendent. On a placé des ouvriers aux forts Saint-Louis et de l'Aiguillette qui commandent la rade et qui ont besoin de quelques réparations avant de recevoir leurs canons.

Les autorités ont reçu l'avis qu'on dirigeait sur cette ville 200 réfugiés espagnols pour être employés aux travaux de fortifications.

Paris, le 11 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce matin, à dix heures, soixante officiers de la garde nationale, qui s'étaient rassemblés sur la place de la Madeleine, se sont rendus à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, pour porter à M. Thiers l'expression des vœux des nombreux citoyens qui devaient prendre part à la grande manifestation dont toute la presse a parlé depuis deux jours. Le factionnaire de garde à la porte du ministère a présenté les armes à cette députation, et les gens de la maison n'ont fait aucune difficulté de la laisser parvenir jusqu'aux appartements. Introduite dans un des salons du premier étage, elle a été reçue par un des employés du ministère qui lui a déclaré que M. Thiers était absent. Alors M. Récurt, capitaine de la 8^e légion, a déposé entre les mains de cet employé la pièce suivante, qui aurait été lue à M. Thiers s'il eût été présent :

A M. le président du conseil.

« Monsieur,

« Un nombre immense de gardes nationaux et de citoyens devait vous apporter l'expression du mécontentement public.

« Mais, pour prévenir une collision qui paraissait dans les intentions du pouvoir et que nous ne voulions pas accepter, nous avons résolu qu'une députation d'officiers, sous-officiers et délégués de la garde nationale, chargée de se rendre auprès de vous, viendrait d'abord protester contre l'illégalité de l'ordre du jour du maréchal commandant la garde nationale, et maintenir le droit qu'ont tous les citoyens d'exprimer leur opinion sur les intérêts du pays.

Devance-les et ne les compte pas,
En plus grand nombre ils mordront la poussière !
Le gant, etc.

Rappelle-toi ces jours avec orgueil,
Où dans tes champs s'avancèrent leurs sicaires ;
Tu te levas... ils sont dans le cercueil !
Leurs corps tombés ont fécondé nos terres.

Le gant, etc.
Alors, alors, tes enfants en courroux
Ont traversé toutes leurs capitales,
Brisant les fers des peuples à genoux,
Plantant partout leurs aigles triomphales.

Le gant, etc.
Trahie, un jour ils ont pu te braver ;
Dans l'ombre encor leur trame se renoue.
Ressouviens-toi qu'il te reste à laver
L'affront sanglant qui brûle encor ta joue !!!

Le gant, etc.
Fais un appel à tes nobles enfants,
Il n'en est point qui soudain ne réponde.
La liberté les rendra triomphants ;
Leur mission est d'affranchir le monde.
Le gant du combat est jeté ;
Que ton glaive
Le relève.
Entonne l'hymne redouté :
Mort aux tyrans ; au monde, liberté !

E. FAVIER,
Caporal de l'ex-garde nationale de Lyon.

à la raison serait beaucoup trop long, et là commencent les invraisemblances. Tout le monde, dans cette pièce, est d'une honnêteté et d'une probité à toute épreuve, à l'exception d'un certain Godwin, surnommé le *Poignard de Jeffries*, rôle taillé sur tous les traitres de mélodrame.

M. Alexandre, dans le rôle de Jarvis, a montré une sensibilité profonde et a rendu la scène de la folie avec une grande supériorité. M^{me} Thibaut, dans le rôle de Cornélia, a été ce qu'elle est toujours, pleine de distinction dans son jeu et d'une grande habileté à saisir les côtés difficiles d'un rôle. Heureux théâtre qui possède tant d'artistes d'un vrai mérite et où les feuilletonnistes ont si rarement l'occasion d'aligner de la critique !

Que n'en est-il ainsi au Grand-Théâtre, et que ne pouvons-nous dire souvent : « M^{lle} Terras a chanté d'une manière ravissante, et a enlevé toutes ses fioritures à la pointe de son gosier. M^{me} Rouille chante toujours avec une justesse irréprochable. M. Maillot continue à avoir dans la voix beaucoup d'éclat et de limpidité. M. Audran commence à comprendre que le grand opéra demande un autre style que l'opéra comique. M. Padrés est une bonne seconde basse-taille. L'orchestre ne laisse plus rien à désirer sous le rapport des nuances et de la justesse. M. Georges Hainl, l'émule de Batta, a enfin été remplacé par M. Georges Hainl lui-même, et vraiment il était temps ! » Enfin, que ne pouvons-nous dire du Grand-Théâtre comme du Gymnase, qu'il fait preuve d'une grande activité à monter des opéras nouveaux !

Disons cependant qu'on annonce la première représentation de *Guido et Ginevra* pour vendredi prochain, sauf indisposition imprévue.

M^{me} Dorval a paru hier pour la première fois dans *Clotilde*, ce drame tout d'une pièce, et où les passions de l'amour et de l'ambition se meuvent avec la logique la plus effrayante et la plus brutale.

M^{me} Dorval est toujours le drame incarné, l'actrice qui rend avec

« Voici la nôtre et celle des citoyens que nous représentons. » Le drapeau national a été insulté par l'étranger; l'honneur de la France est blessé, ses intérêts sont compromis, sa révolution est menacée.

« Dans ces graves circonstances, nous venons vous déclarer que la conduite du gouvernement excite toutes nos craintes et froisse tous nos sentiments comme Français.

« Un gouvernement national aurait sur-le-champ fait appel à l'énergie du peuple; il aurait réorganisé toutes les gardes civiques sédentaires et mobiles, il les aurait armées et exercées; il y aurait reformé des corps d'artillerie, et il aurait ainsi pu opposer à nos ennemis l'armée tout entière appuyée sur une formidable réserve.

« Nous venons vous dire encore que ce n'est pas la capitale qu'il faut fortifier, mais nos frontières du Rhin et des Alpes. Elevées bien moins contre la sainte-alliance que contre la liberté, les fortifications de Paris ne sont en ce moment, aux yeux de tous, qu'un moyen de tromper l'opinion, d'endormir sa vigilance, et, en détournant l'attention publique des grands événements qui s'accomplissent à l'extérieur, de couvrir toutes les lâchetés de la diplomatie.

« Si une nouvelle invasion nous menaçait, si la trahison ramenait les étrangers sous nos murs, le peuple lui-même saurait bien, après avoir chassé les traîtres, organiser contre l'ennemi des moyens de défense et creuser sa fosse entre Paris et nos armées.

« Les puissances étrangères doublent leurs forces, hâtent leurs opérations; tant d'efforts, nous le répétons, n'ont qu'un but : abattre notre révolution. Elles la trouveront debout en face d'elles; et les hommes du pouvoir qui chercheraient à paralyser son élan, ne réussiraient qu'à attirer sur leur tête une responsabilité terrible. »

Cette pièce est couverte des signatures de tous les officiers qui faisaient partie de la députation; la personne qui l'a reçue a promis de la remettre fidèlement à M. le président du conseil.

A la sortie de l'hôtel du ministère des affaires étrangères, la députation s'est dispersée, et les curieux qu'elle avait attirés aux environs ont fait de même, sans qu'aucun désordre, sans qu'aucune agitation aient diminué l'importance de cette démonstration.

— Les réélections de la garde nationale sont commencées dans un grand nombre de localités. Nous avons remarqué avec plaisir que, dans beaucoup de ces localités, on avait fait prendre aux officiers qui sollicitaient leur réélection l'engagement de marcher à la frontière en cas de déclaration de guerre. Nous ne saurions trop engager les gardes nationales qui n'ont pas encore procédé à leurs réélections à imposer les mêmes conditions aux officiers qui sollicitent leurs suffrages.

— Les réfractaires se montrent déjà dangereux dans la Vendée; pour en conduire un d'Angers à Nantes, il a paru nécessaire de recourir à l'escorte d'un détachement du 30^e de ligne; l'autorité avait été avertie que des bandes se préparaient à enlever sur la route ce réfractaire à la gendarmerie.

— Il paraît que la réception à l'Académie française de M. Molé et de M. Flourens aura lieu dans le courant du mois de novembre prochain. On sait que M. Molé succède à M. de Quélen et M. Flourens à M. Michaud; M. Dupin doit répondre à M. Molé et M. Mignet à M. Flourens.

Il y a en ce moment à l'Académie deux fauteuils vacants par la mort de M. Népomucène Lemerrier et de M. de Pastoret. On croit que c'est aussi dans le mois de novembre que seront nommés leurs successeurs.

On dit qu'un grand nombre de candidats se mettent sur les rangs. Nous n'avons pas de peine à le croire, en considérant combien l'exemple de la réception de deux hommes comme MM. Flourens et Molé a dû enhardir les concurrents.

Voici comment la *Revue de Paris*, journal de M. Thiers, préjuge le dénouement de la question d'Orient :

On peut croire qu'il entre dans les vues des puissances signataires de la convention de Londres de ne pas donner en ce moment un nouveau théâtre aux hostilités. Elles se contenteront des démonstrations qu'elles ont faites en Syrie, et cet hiver la guerre y sera pour ainsi dire parquée. De son côté, Ibrahim ne peut avoir la pensée de marcher maintenant sur Constantinople; les rigueurs de la saison qui approche doivent l'empêcher d'y songer. Il lui suffira de défendre la Syrie et de fortifier, dans l'intérieur de cette province, tous ses moyens de résistance. C'est ainsi que pendant quelques mois on peut rester en présence sans beaucoup agir, et, durant cette espèce d'armistice forcé, la diplomatie peut intervenir. »

Voilà donc la pensée du ministère ! Son moyen c'est l'at-térmoiement, son arme c'est la diplomatie. En vain la mesure des outrages faits à notre honneur a-t-elle été comblée; en vain la coalition de la quadruple alliance menace-t-elle nos plus chers intérêts avec cet égoïsme insolent qui caractérise tous les actes accomplis ou dirigés par l'Angleterre; en vain le pavillon tricolore a-t-il été déchiré par le canon des alliés sur la plage de Beyrouth; en vain la France, le premier pays du monde, a-t-elle été dépossédée, par cette ligue impie, de son influence, de son titre de grande nation et de son droit d'agir comme puissance européenne. Le ministère fait dire par ses journaux qu'il ne faut pas s'émouvoir, que les mauvais temps exigeront un armistice et que la diplomatie pourra intervenir. Un gouvernement digne de la France aurait répondu au canon de Beyrouth par une déclaration de guerre. M. Thiers ne veut avoir recours qu'aux négociations honteuses, aux obscures manœuvres de la diplomatie, c'est-à-dire à tout ce qui répugne le plus aux sentiments du pays, dans les circonstances où nous sommes placés.

Le gouvernement ne veut donc compter pour rien le saint enthousiasme qui a saisi tous les esprits, l'unanimité et l'énergie des manifestations patriotiques qui éclatent de toutes parts ? Les accents de la *Marseillaise* entonnée par toute la France n'arrivent donc point jusqu'à nos gouvernants, et il faut donc que la France, restant les bras croisés devant des ennemis qui l'insultent, dévore sa honte en silence, et se résigne à cette déshonorante inaction que lui imposent ceux qui

ont usurpé ses destinées !

Que M. Thiers y prenne garde : le premier devoir d'un ministre, c'est d'obéir aux sentiments du pays. La France demande la guerre, les événements l'exigent; la diplomatie a fini son temps dans la question qui nous agite. De la poudre et du canon ! voilà désormais le cri de la France.

Le *Courrier français* dit que le *memorandum* de M. Thiers porte la date du 3 octobre, qu'il est péremptoire et qu'il sera publié, à ce qu'il paraît, d'ici à trois ou quatre jours. Quant à la note en forme d'*ultimatum* envoyée au cabinet anglais, le même journal prétend savoir que les bruits qu'on a répandus touchant le sens de cette note n'ont rien d'exact.

« Il serait absurde dit-il, pour la France, qui ne reconnaît pas le traité, d'avoir fait porter son opposition sur telle ou telle partie des mesures coercitives. »

Nous verrons bien.

Nous lisons ce qui suit dans le *Journal du Havre* :

Hier, en passant par notre ville, de retour de Saint-Petersbourg, M. Mauguin, en entretenant ses amis des particularités de son voyage et de l'accueil bienveillant qu'il a reçu en Russie, a annoncé une nouvelle politique sur laquelle la discrétion ne nous a pas été recommandée.

Au moment de son départ, un personnage haut placé, et qui venait de quitter l'empereur, lui a confié que la nouvelle de l'affaire de Beyrouth arrivait à l'instant, en même temps que celle de la déchéance prononcée par la Porte contre le vice-roi d'Egypte. En apprenant cette dernière nouvelle, l'empereur se serait montré surpris et mécontent, ajoutant que c'était aller trop loin et qu'il ne consentirait pas que l'on poussât les choses jusque-là.

Nous pensons que M. Mauguin a été dupe en prenant pour sincère cette démonstration hypocrite du czar, ou bien que les tendances de l'honorable député pour l'alliance russe ont mis en défaut son intelligence politique.

Nous lisons dans la *Revue du Cher* :

La conduite du gouvernement de juillet est, en tous points, semblable à celle du gouvernement de Louis XVI. Sous ce monarque, c'est le vote, c'est le droit d'égalité qui ont fait naître la révolution; sous le gouvernement de juillet, c'est la réforme électorale, c'est le droit d'égalité, c'est l'abolition du monopole et des privilèges qui causent nos divisions, nos troubles, la misère du peuple ! Sous ce gouvernement, comme sous celui de Louis XVI, c'est une aristocratie qui veut tout envahir; lorsqu'il s'agit d'ambition et de privilèges, toutes les royautés se ressemblent : même marche, mêmes intrigues, mêmes persécutions, même despotisme.

Ecoutez bien ceci, patriotes ! Lorsqu'en 89 les souverains étrangers virent la France en lutte avec la royauté pour conquérir sa liberté, ils prévirent que l'exemple de la France pouvait devenir contagieux et s'unirent contre la France; un peuple qui combat pour sa liberté est invincible et les souverains étrangers furent vaincus.

La France de 1840 veut ce que voulait la France de 89 : l'abolition du monopole et des privilèges, la liberté et l'égalité. L'étranger vient, comme en 89, au secours de l'aristocratie; le traité de la quadruple alliance est pour la France de 1840 ce qu'a été le manifeste du duc de Brunswick pour la France de 92 : le bombardement et l'incendie de Beyrouth, le blocus d'Alexandrie, l'insulte faite au consul et au pavillon français sont une attaque directe contre la France; c'est l'entrée du duc de Brunswick dans la Champagne, c'est un outrage qu'elle doit venger avec le fer.

Que les gardes nationales s'organisent donc, qu'elles s'arment, qu'elles se mobilisent, qu'elles fraternisent avec notre brave armée, et que l'Europe, une troisième fois coalisée contre nous, entende encore la *Marseillaise*, cet hymne qui fut si souvent le signal de ses défaites.

Nous lisons dans une correspondance d'Alexandrie adressée au *Journal des Débats* :

La modération et l'habileté du pacha sont admirables. Eh quoi ! il commande à la flotte la plus formidable du monde, il sait qu'à sa voix deux mille bouches à feu peuvent lancer leurs boulets, et il laisse quelques croiseurs anglais bloquer ses ports, s'emparer de ses convois ! Des agents anglais, abusant odieusement de leur caractère, prêchent la révolte dans son empire, et il se contente de déjouer leurs manœuvres sans punir cette violation insigne du droit des gens ! L'avenir, je le crois, est destiné à faire envisager le caractère de Mehmet-Ali sous un jour tout nouveau. Qu'il me soit permis de citer un fait qui vient de se passer ces derniers jours. Une corvette autrichienne, qui fait partie de l'escadre combinée, ayant éprouvé quelques avaries, Mehmet-Ali, dès qu'il en fut instruit, ordonna de mettre à la disposition du capitaine toutes les ressources de son arsenal. Que pensez-vous de ce trait ? ne vous semble-t-il pas tout-à-fait digne du sultan Saladin, de chevaleresque mémoire ?

Les travaux d'armement de la place de Bayonne vont commencer immédiatement et devront être poussés avec activité.

La même dépêche qui a transmis cet ordre prescrit également d'armer tous les points militaires compris dans la 20^e division.

L'instruction des jeunes soldats que viennent de recevoir les 37^e et 64^e de ligne, en garnison à Bayonne, est si habilement dirigée que déjà ces recrues seraient presque en état de figurer dignement contre les vieilles troupes des rois ennemis de la France.

On lit dans l'*Emancipation* :

A la suite de nouvelles insultes pour les patriotes qui assistaient au banquet Arago, la *France Méridionale* contient, dans son numéro d'hier, quelques injures à notre adresse qui, venues d'un autre journal, mériteraient d'être relevées. Mais nous savons trop bien la manière dont cette feuille entend la dignité de la presse pour lui faire l'honneur de lui répondre une seconde fois.

Nous dirons seulement à la *France Méridionale*, que lorsqu'un journal a le malheur d'avoir pour rédacteurs et pour gérants des hommes incapables d'accorder une satisfaction à l'outrage, c'est une chose non-seulement odieuse, mais de fort mauvais ton, que de se le permettre envers qui que ce soit.

La *France Méridionale* doit comprendre, après cette explication, que le public ne peut plus être entre elle et nous. S'il lui convient de venir nous en demander de personnelles, elle nous trouvera toujours disposés à les lui donner. Dans le cas contraire, nous veillerons à ce que le nom de ce journal ne soit plus prononcé dans nos colonnes, car il sera surabondamment acquis qu'il en est indigne.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 1^{er} septembre :

La production du tabac est devenue une des branches du revenu public si importante aux Etats-Unis, que son gouvernement s'est dévoué à faire les plus grands efforts pour ouvrir à l'exportation de ce produit les pays qui lui sont encore fermés. En 1839, M. Cass a soumis à ce sujet au gouvernement français un mémoire pressant, dans lequel il établit que la valeur des exportations françaises en Amérique avait été, en 1836, de 238 millions de francs, plus d'un quart de ses exportations dans tout le monde; tandis que les importations américaines n'avaient été que de 110 millions de francs. Il observa que presque tous les articles français étaient manufacturés, tandis que les articles américains étaient bruts, et, par conséquent, formaient autant de matériaux pour nos manufactures.

A l'égard du commerce spécial des tabacs, sous l'ancien traité conclu avec la France par Jefferson, les importations américaines montèrent à 35,000 boucauts ou muids; sous l'empire du traité actuel, en 1836, ces importations étaient tombées à 7,000 muids. M. Cass fait observer que le monopole qui fait subir une pareille perte à la production américaine frappe sur un article que la France ne produit pas elle-même, et que par conséquent elle pourrait rendre libre, sans faire tort à aucune de ses industries. Quant à la ruine que fait ressentir au commerce américain le système de monopole qui règne en France, en Angleterre, et chez les autres nations de l'Europe, il en donne une idée en établissant qu'en Angleterre le tabac est soumis à un droit de douane de 3 shillings par livre, ce qui fait prélever une prime de 36 sous sur une valeur première de 4 sous. Enfin, l'Europe entière perçoit un revenu de 30 millions de dollars sur 100,000 muids de tabac qui, aux Etats-Unis, ne coûtent que 7 millions de dollars !

Après avoir raconté ses vaines tentatives pour obtenir un remède à cet état de choses, M. Cass dit à M. Forsyth, avec une franchise un peu brutale : « Je considère toutes les peines que je pourrai prendre auprès du gouvernement français, pour l'amener à admettre le principe de la réciprocité à l'égard de nos tabacs, comme tout-à-fait perdues. Le remède, pour être efficace, doit être emprunté à une autre espèce d'argument. L'injustice dont nous sommes victimes continuera jusqu'à ce que nous soyons préparés à nous faire justice nous-mêmes, et à dire à la France : « Jusqu'à ce que le commerce soit placé entre nous sur le pied de la réciprocité, le commerce cessera. » L'objet que nous cherchions à atteindre par cette mesure la justifierait-il ? je n'en suis pas juge. Je me contente de vous dire les faits tels qu'ils existent. »

M. Jenifer, du Maryland, s'est mis en tête de pousser le congrès à se faire cette justice par soi-même du général Cass. Il est le chef de la conspiration qui se prépare à cet effet. Nous n'avons de ces conjurés, en Natchitoches et en Maryland, pas plus de peur qu'ils ne méritent, et nous ne craignons guère qu'ils déterminent aucun cabinet whig ou locofoco au petit coup de tête commercial suggéré par M. Cass. Les Etats-Unis n'y sont point préparés, pour nous servir de l'expression de ce dernier. Mais le tarif américain touche à son terme. D'autres intérêts que ceux des producteurs de tabac signalent déjà nos soieries et nos vins de Champagne aux sévérités fiscales des législateurs futurs. Il y a là pour la France une question sérieuse qu'elle doit étudier et préparer à l'avance. Les griefs, plus ou moins justes, dont s'étaient les réclamations américaines, ont pour eux une grande force dans la faiblesse logique de tous les monopoles; l'intérêt américain se trouve servi par l'intérêt français lui-même. Nous nous rangeons donc volontiers de son côté, et nous regarderions comme doublement heureux que notre gouvernement sût accroître l'alliance des deux pays, en ne payant, en définitive, cet accroissement que par le sacrifice d'une mauvaise cause !

DISPOSITIONS DE LA LOI RELATIVE A LA MOBILISATION DE LA GARDE NATIONALE.

Dans les circonstances actuelles, nous croyons utile de rappeler les dispositions de la loi sur la garde nationale relativement à la mobilisation. Cette partie de la loi du 22 mars 1831 n'ayant pas encore reçu d'application, il est bon d'en faire connaître au pays les principales dispositions.

L'art. 138 de cette loi porte que la garde nationale doit fournir des corps détachés pour le service des places fortes, des côtes et des frontières du royaume, comme auxiliaires de l'armée active. Le service de ces corps ne pourra durer plus d'une année.

Les articles 141 et suivants règlent l'ordre dans lequel l'appel des citoyens sera fait pour composer ces corps et le mode de leur organisation.

Ainsi, lors de l'appel fait en vertu d'une loi et en l'absence des chambres par ordonnance royale, les corps détachés se composeront : 1^o des gardes nationaux qui se présenteront volontairement; 2^o des jeunes hommes de 18 à 20 ans qui se présenteront au même titre; 3^o et, en cas d'insuffisance, des citoyens que le conseil de recensement de chaque commune désignera parmi tous les inscrits sur le contrôle du service ordinaire et extraordinaire dans l'ordre qui suit :

1^{re} classe des célibataires; 2^e les veufs sans enfants; 3^e les mariés sans enfants; 4^e les mariés avec enfants. Pour les classes des célibataires, les contingents seront répartis proportionnellement au nombre d'hommes appartenant à chaque année depuis 25 ans jusqu'à 35. Dans chaque année, la désignation se fera d'après l'âge. Pour chaque année, depuis 20 jusqu'à 23, les veufs et mariés seront considérés comme plus âgés que les célibataires. Dans chacune des autres classes, les appels seront toujours faits en commençant par les moins âgés jusqu'à 30 ans, etc.

L'aptitude au service sera jugée par un conseil de révision qui se réunira dans le lieu où devra se former le bataillon.

Les gardes nationaux qui ont des remplaçants à l'armée ne sont pas dispensés du service de la garde nationale dans les corps détachés; mais ils ne prendront rang qu'après les veufs sans enfants. Le garde national mobilisé pourra se faire remplacer.

La section 3^e de la loi dispose que les corps détachés seront organisés par bataillon d'infanterie et par escadron ou compagnie pour les autres armes. Ces bataillons pourront être réunis en légions.

Pour la première organisation, les caporaux, sous-officiers, sous-lieutenants et lieutenants seront élus par les gardes nationaux; les fourriers, sergents-majors, maréchaux-de-logis-chefs et adjudants sous-officiers seront désignés par les capitaines et nommés par les chefs de corps.

Les officiers comptables, adjudants-majors, capitaines et officiers supérieurs seront nommés par le roi, et pourront être pris dans la garde nationale, l'armée, ou parmi les militaires en retraite.

Les corps détachés sont assimilés, pour la solde et les prestations en nature, à la troupe de ligne. Les anciens militaires cumuleront, pendant la durée du service, leur pension de retraite avec la solde d'activité du grade actuel.

L'uniforme sera le même que celui des gardes nationaux ordinaires.

Le gouvernement fournira l'hébergement, l'armement et l'équipement à ceux des gardes nationaux qui n'en seraient pas pourvus.

Lorsque les corps détachés seront organisés, ils seront soumis à la discipline militaire.

Telles sont les principales dispositions des articles 138 à 162 de la loi du 22 mars 1831.

Annonces judiciaires.

Etude de M. Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

Le jeudi quinze octobre courant, à dix heures du matin, sur la place du Petit-Change de cette ville, il sera procédé à la vente forcée d'objets saisis, consistant en glace, pendule, tables, chaises, batterie de cuisine, billard, garde-robe, commodes, secrétaires, canapé, fauteuils en crin, lits garnis, etc. (1133)

Etude de M. Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Vendredi seize du courant, à dix heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, dans le domicile du sieur Bouchacour, aubergiste et maître-tailleur de pierres, à la Croix-Rousse, quai Serin, en face le pont de la Gare, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en billard, tables, tabourets, horloge, lits garnis, poêle, garde-robe, buffet, glace, barettes pleines et vides, pierres de taille, objets de ménage, vaisselle, etc. (1189)

Annonces de MM. les Notaires.

(233) Le mardi 27 octobre courant, à midi, il sera procédé par M. Tavernier, notaire en cette ville, à l'adjudication volontaire, aux enchères publiques et à la bougie éteinte, d'une petite maison située à Lyon, rue Saint-Georges et rue Fer-rachat, ayant sa principale entrée sur cette dernière rue, où elle porte le n° 15, composée de caves, rez-de-chaussée et quatre étages au-dessus, ayant chacun deux pièces.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Jean-François Privat, marchand épicer, demeurant à Lyon, rue Octavio-Mey, et, pour prendre connaissance du cahier des charges de l'adjudication, audit M. Tavernier, rue Bât-d'Argent, n° 22.

Annonces diverses.

(8768) A vendre.

UNE MAISON à Vaise, place Donnée, ayant façade sur les rues Neuve du Chapeau-Rouge et de la Conciergerie.

S'adresser à M. Neaud, charpentier, rue de la Conciergerie, 6.

(8767) A vendre.

UN ALBUM et 2,000 DESSINS pour broderie, dessinés par Pauly, de Nancy.

S'adresser rue Poulailherie, n° 3, au 2^e.

(8758) A louer de suite.

MAGASINS SPACIEUX, parfaitement secs et d'un abord facile, rue Tronchet, aux Brotteaux.

S'adresser, pour les voir, à M. Etienne Gautier, port Saint-Clair, n° 18, à Lyon, ou à M. Marcel, avenue de Vauban, n° 2, aux Brotteaux.

(7390) COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes.... 2 fr. 30 c.

Vendu à domicile, id. 2 fr. 60 c.

S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

(8760) MODES DE PARIS.

Assortiment de chapeaux d'étoffes, de..... 8 à 18 f.

Chapeaux de velours, de..... 20 25

Rue Lanterne, n° 12, au 1^{er}.

Avis à MM. les Cafetiers.

Il sera vendu, dans le courant du mois d'octobre, TROIS TABLEAUX peints sur toile par Jubani, ayant chacun 3 mètres 70 centimètres de long et 1 mètre 75 centimètres de hauteur, représentant : le premier la bataille d'Austerlitz, le second l'entrée de Napoléon à Berlin, et le troisième l'entrée de Joséphine à Milan, dépendant de la succession de feu Charmy, cafetier.

On pourra les voir avant la vente à Vaise, chez M. Favre, cafetier, Grande-Rue, près des portes, et chez M. Bernard, marchand de parapluies, rue Vieille-Monnaie, n° 35, à Lyon.

Il se chargeront de miser jusqu'à concurrence des sommes offertes. (8771)

UNE INSTITUTRICE qui a fait à Paris plusieurs éducations particulières, et qui peut enseigner le piano, désire se replacer.

S'adresser à Mme Dron, maîtresse de pension, à la Guillotière. (8770)

(7386) AVIS.

MM. les actionnaires de la société anonyme de l'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon propriétaires de dix actions sont prévenus qu'une assemblée générale et extraordinaire aura lieu le jeudi 29 du courant, à onze heures très-précises du matin, dans les bureaux de l'administration, rue des Célestins, 5, et sont instamment priés de s'y rendre.

Nota. — Les actionnaires propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir et se faire représenter par l'un d'eux réunissant ce nombre par leur concours.

(8769) AVIS.

Il s'est perdu, dans le parcours des rues Lanterne, Mercière et de la Grenette, se rendant aux Papin du Rhône, UN ÉTUI DE CHAPEAU EN CUIR, contenant un chapeau et un pantalon en foulard. — Les personnes qui en pourraient donner des nouvelles sont priées de s'adresser au bureau des Papin; elles seront récompensées.

Avis à MM. les Fumeurs.

Le sieur COQUAIS prévient les amateurs qu'ayant pris la suite du sieur MATET, marchand de pipes, on trouvera toujours chez lui une belle collection de pipes d'écumie en tous genres et nouveau modèle. — Rue Saint-Côme, au grand 8. (4003)

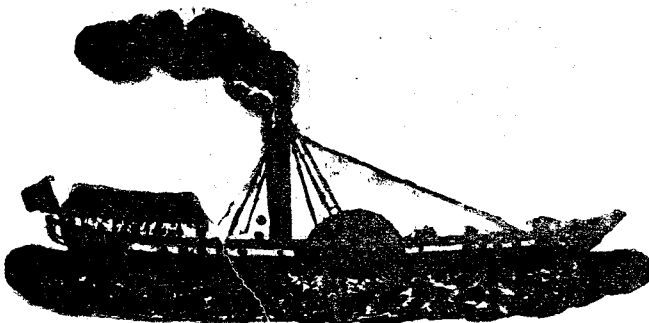
(7405)

COMPAGNIE DU SOLEIL.

MM. BONJOUR et CATTET préviennent le public, et particulièrement MM. les assurés de la Compagnie du Soleil, qu'ils viennent de succéder à M. BESSON comme agents-général de cette Compagnie à Lyon; qu'en conséquence, à partir du 1^{er} octobre courant, les primes d'assurances seront versées en leurs mains, et que toutes propositions pour nouvelles assurances doivent leur être adressées, soit directement à leurs bureaux, quai de la Baleine, n° 22, soit par l'intermédiaire des courtiers ou sous-agents.

La Compagnie du Soleil, autorisée par ordonnance royale du 16 décembre 1839, possède un fonds social de SIX MILLIONS, et, à ce jour, un fonds de primes de près d'un MILLION ET DEMI; elle est la seule Compagnie autorisée qui ait un fonds de prévoyance pour indemniser des incendies occasionnés par guerre, émeute, explosion de poudrière, etc., tremblement de terre; elle garantit aussi, moyennant une légère prime, les dégâts causés par l'explosion ou détonation du gaz.

L'empressement et la loyauté que la Compagnie du Soleil a toujours apportés dans le règlement des sinistres qu'elle a éprouvés, soit par cas ordinaires, soit par suite d'émeute, lui font espérer que le public voudra bien lui continuer toute sa confiance. Les agents-général, BONJOUR et CATTET.



SERVICE DE LYON A ROMANS.

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,

LES BATEAUX A VAPEUR PARTANT TOUS LES JOURS POUR VALENCE,

A ONZE HEURES DU MATIN.

Correspondent directement avec ROMANS, et se chargent du transport des voyageurs et marchandises pour cette destination.

Le trajet de LYON à ROMANS s'effectue en sept heures.

Les départs ont lieu du port de la Charité. (7369)

Banque de Prévoyance

LYONNAISE,

Compagnie d'Assurances mutuelles

SUR LA VIE,

OPÉRANT DANS TOUTE LA FRANCE.

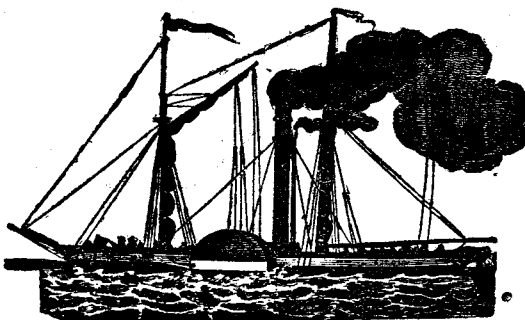
Cette Compagnie a pour objet de réunir les enfants sur la tête desquels on désire placer des capitaux avec abandon des mises, dans le cas de mort, au profit des survivants.

Une somme de 1,000 fr., versée à la naissance d'un enfant, lui procure une dot d'environ 18,000 fr.

92 fr. 75 c., versés pendant 20 ans, produisent une dot d'environ 20,000 fr.

Les placements dans l'association contre les chances du recrutement, les dots sans la condition de mariage, et les autres combinaisons de la Banque de Prévoyance lyonnaise, donnent des produits aussi élevés que ceux des Compagnies parisiennes.

Prospectus et renseignements à l'Administration centrale, quai de Retz, 43, à Lyon. (7420)



LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7375)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

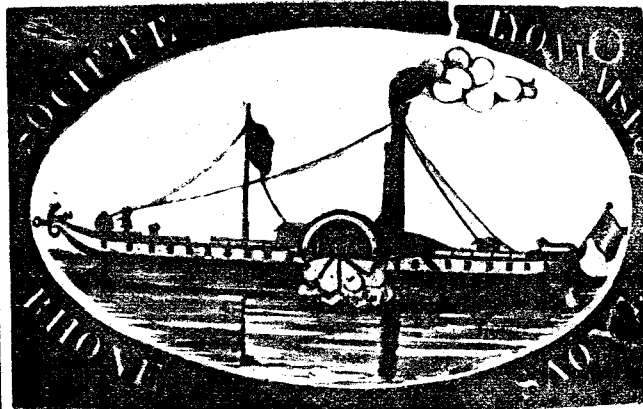
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7400)



LES PAPIN

DU RHONE.

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour

Valence, Avignon, Beaucaire et Arles, à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59. (7401)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESGARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'esgargots. Prix : 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (2815)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.